



L'ACTUALITÉ

L'APPRENTISSAGE ÉRIGÉ AU RANG DE PRIORITÉ

Le Gouvernement prend des mesures fortes pour sauver l'apprentissage et satisfait en cela nos demandes.

“
Les aides à l'embauche d'un apprenti sont renforcées, comme nous le demandions.”

1
milliard

C'est l'enveloppe que le Gouvernement veut consacrer pour maintenir l'apprentissage à son niveau d'avant Covid, soit 491 000 jeunes.

La crise sanitaire impacte très fortement l'activité économique et aura donc de lourdes répercussions sur l'emploi et c'est précisément pour regarder comment limiter l'hémorragie à venir que le Chef de l'État et le Premier ministre ont reçu les partenaires sociaux jeudi dernier.

L'emploi des jeunes a été au cœur des échanges et, pour ce qui concerne l'artisanat, le Président de l'U2P a présenté les mesures qui doivent être prises de manière urgente pour sauver l'apprentissage.

Après 8 années de crise (2008/2016), l'apprentissage avait fini par retrouver un très bon niveau l'an dernier, avec près d'un demi-million de jeunes en formation.

Le Covid a tout bouleversé.

Avec la crise actuelle, l'effondrement des entrées en apprentissage en septembre est la grande crainte de tous car en effet, de leur côté, les chefs d'entreprise n'ont pas de visibilité sur leur activité à court et moyen terme. Dans ces conditions, il est à craindre qu'ils soient peu enclins à recruter un apprenti au moment où ils auront sans doute bien du mal à occuper leurs salariés sans compter que les contraintes de sécurité sanitaire sur les chantiers et dans les ateliers compliquent l'organisation du travail.

Face à ces incertitudes, les choix des jeunes et de leurs familles pourraient également renforcer la tendance, sans parler du processus d'orientation en fin de collège notamment. La CAPEB a alerté très tôt les Pouvoirs publics sur ce grand risque. Pas d'apprentis, c'est-à-dire pas de transmission de savoir-faire, pas de futurs salariés qualifiés,

donc pas de relève ni de création ou reprise d'entreprise. De plus, la réforme de l'apprentissage conditionne désormais le financement des centres de formation aux contrats d'apprentissage. Pas de contrat, pas de financement. Les CFA risquent ainsi de ne pas pouvoir financer l'accueil de jeunes qui n'auront pas trouvé de maître d'apprentissage. Effet boule de neige : ils risquent de devoir licencier des formateurs et de fermer des sections qui ne seraient plus rentables. Les conséquences de cette spirale seraient catastrophiques pour l'avenir de l'apprentissage.

Nous avons plaidé, lors des échanges avec le Ministère du Travail notamment, pour que les jeunes, qui ne pourront pas trouver d'entreprises en septembre, puissent, néanmoins, être accueillis dans les CFA et disposer d'un délai supplémentaire pour trouver un employeur en prévoyant une prise en charge par les OPCO dès l'entrée en CFA.

Nous avons également rappelé la nécessité de favoriser les entrées en apprentissage tout au long de l'année, de renforcer les actions de préapprentissage prévues par la loi « Avenir professionnel » et de mieux doter les CFA afin qu'ils puissent prendre en charge les apprentis sans contrat le temps qu'ils trouvent un employeur. Par ailleurs, nous avons aussi demandé que les coûts-contracts soient réévalués, si besoin, afin de compenser les charges supplémentaires supportées par les CFA pour la mise en œuvre des règles de sécurité sanitaire, et que des moyens soient prévus pour développer et soutenir financièrement la formation à distance dans les CFA.

(Suite p. 4)

SOCIAL

DES MESURES IMPORTANTES POUR LIMITER L'EXPLOSION DU CHÔMAGE EN PERSPECTIVE

Les mesures très importantes prises par le Gouvernement pour encourager les entreprises à choisir l'activité partielle plutôt que le licenciement ont permis très certainement de préserver une partie de l'emploi pendant trois mois. Néanmoins, la situation se dégrade vite et l'activité n'a pas repris partout et pas toujours entièrement.

Le dispositif exceptionnel de prise en charge par l'Etat du chômage partiel vient d'être revu pour limiter la dépense publique et devrait finir par revenir à ce qu'il était avant la crise, c'est-à-dire plus coûteux pour les entreprises. S'y ajoutent les surcoûts qui s'imposent aux entreprises lors de leur reprise d'activité. Tout ceci conduit aujourd'hui un nombre croissant de chefs d'entreprise à licencier ou à envisager de le faire, faute d'avoir d'autres solutions.

Le Gouvernement en a bien conscience et en cherche, justement, des solutions. Jeudi dernier, les partenaires sociaux ont été invités à l'Élysée pour cela. À cette occasion, le Chef de l'Etat a demandé à la Ministre du Travail d'ouvrir des discussions avec les partenaires sociaux dans le but de faire évoluer la réforme de l'assurance chômage en fonction du nouveau contexte, de préserver la dynamique de la formation professionnelle (et d'adapter, le cas échéant, la dernière réforme), de

travailler au plan de soutien à l'emploi des jeunes et d'aborder la question des travailleurs détachés. M^{me} Pénicaud est également chargée de piloter une concertation sur le chômage partiel afin de définir deux régimes, l'un basique qui serait valable jusqu'en 2022 et l'autre applicable en temps de crise pour une activité partielle de longue durée.

Le lancement de ces concertations a eu lieu ce mardi 9 juin après un état des lieux de la situation de l'emploi en France et en Europe.

Le Directeur de cabinet de M^{me} Pénicaud a ensuite reçu les partenaires sociaux en bilatérale. (L'U2P, représentée par le Président Liébus, a été reçue le 11 juin) avant qu'ils soient à nouveau reçus par la Ministre ce vendredi puis lundi prochain.

Un plan dédié aux 700 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail va donc être élaboré dans la perspective d'une présentation début juillet.

Préalablement, la Ministre du Travail avait déclaré qu'une réflexion était en cours pour essayer

d'orienter les demandeurs d'emploi vers les secteurs qui vont recruter. Le Bâtiment est considéré par l'Etat comme l'un de ces secteurs qui vont avoir besoin de personnel. Mais pour l'instant, il est plutôt enclin à se séparer de ses compétences faute d'avoir de quoi les occuper ! Sans attendre le résultat de ces concertations, l'Etat cherche à actionner les leviers disponibles. Il essaie notamment de favoriser les accords d'entreprise pour que des solutions de maintien dans l'emploi soient trouvées en interne.

Ainsi le projet de loi portant diverses dispositions en cours d'examen au Parlement prévoit que, jusqu'en janvier 2021, les accords d'entreprise prévalent sur les accords de branche pour permettre aux chefs d'entreprise d'aménager les modalités des CDD ou des missions d'intérim (durée, renouvellement, délai de carence, etc.). Il assouplit par ailleurs les conditions et modalités de prêt de main-d'œuvre jusqu'à la fin de l'année.

→ ACTIVITÉ PARTIELLE : L'ÉTAT ACCENTUE LA CHASSE AUX FRAUDEURS

Dès le 25 mars, l'Etat a simplifié la procédure de recours à l'activité partielle, réduit les délais de traitement des demandes et augmenté le montant de l'allocation versée aux entreprises qui placent leurs salariés en chômage partiel. Le tout de manière rétroactive, à compter du 1^{er} mars 2020.

Evidemment, des petits malins ont cherché à profiter de ce dispositif, notamment ceux qui ont mis leurs salariés en chômage partiel et qui les font cependant télétravailler.

Le Ministère du Travail a publié un communiqué de presse rappelant les sanctions auxquelles s'exposent les chefs d'entreprise qui détournent le dispositif.

En l'occurrence, les fraudeurs seront appelés à rembourser intégralement les sommes qu'ils auront perçues au titre du chômage partiel. Ils seront également exclus pendant 5 ans de tout dispositif d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle et pourront se voir infliger une peine de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Dans un courrier aux Direccte, le Ministère du Travail appelle ses agents à être vigilants et à avoir une attention particulière sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, « comme le BTP ». Et force est de constater qu'elles multiplient les contrôles sur le terrain et vont même jusqu'à solliciter les clients pour qu'ils confirment avoir

refusé d'accueillir l'entreprise chez eux pour entamer ou poursuivre les travaux prévus ! La CAPEB ne cherche pas à protéger les fraudeurs évidemment, mais elle considère que les entreprises honnêtes ne doivent pas être inquiétées sur des questions de procédure et que le bâtiment ne doit pas être stigmatisé dans cette chasse aux fraudeurs.

Le Président Liébus a donc adressé un courrier à M^{me} Pénicaud pour lui demander de réviser les cibles de son plan de contrôle et lui rappeler que le bâtiment est l'un des tous premiers secteurs d'activité à avoir repris l'activité après que la CAPEB ait activement travaillé aux côtés de l'OPPBT pour permettre aux entreprises du BTP de le faire en toute sécurité.

50 000

C'EST LE NOMBRE DE CONTRÔLE QUE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ENTEND FAIRE D'ICI L'ÉTÉ POUR LUTTER CONTRE LES FRAUDES AU CHÔMAGE PARTIEL



→ LOXAM RAPPELLE QU'IL DISPOSE D'EPI ADAPTÉS AU COVID

Loxam, avec qui nous avons signé une convention de partenariat, indique avoir rouvert l'ensemble de son réseau dans toute la France et rappelle qu'il met en vente dans ses agences des équipements de protection individuelle (masques FFP2, gants, combinaisons jetables), d'hygiène et d'environnement et de signalisation.

Pour diffuser cette information auprès des entreprises, Loxam met à disposition une brochure et une affiche, [à télécharger sur ARTUR](#)

10 000 €

C'EST LE MONTANT DE LA PRIME GLOBALE DONT PEUT BÉNÉFICIER UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE.

ÉCONOMIE

→ BONUS AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Le secteur de l'automobile est, comme le BTP, particulièrement sinistré par la crise du Covid puisque la production a été stoppée nette et que les stocks sont considérables.

Raison pour laquelle le Gouvernement a annoncé un plan de sauvetage qui donne un avantage significatif aux véhicules électriques et hybrides.

Ainsi, sont annoncées des mesures exceptionnelles du 1^{er} juin au 31 décembre. Le bonus écologique pour les véhicules électriques passera à 7 000 € pour les particuliers et à 5 000 € pour les flottes d'entreprises (véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers), 2 000 € pour les véhicules hybrides rechargeables.

Les primes à la conversion sont également renforcées. En bénéficieront désormais les

revenus fiscaux de référence inférieurs à 18 000 € (vs 13 500 €) pour les véhicules Crit'Air 3 (essence avant 2006 et diesel avant 2011). La prime passe à 3000 € pour l'achat d'un véhicule thermique et à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable. La prime actuelle pour les VUL électriques et hybrides rechargeables est doublée pour les personnes morales.

Mais attention, seules les 200 000 premières demandes de primes bénéficieront de ces mesures. Petit bonus pour les personnes qui vivent ou travaillent dans une zone à faible



émission : ils auront droit à une surprime d'au maximum 2 000 €, financée à 50 % que le véhicule soit électrique ou hybride rechargeable. À noter : les primes à la conversion sont cumulables avec le bonus écologique.

MÉTIERS

→ L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE S'EST RÉUNIE LE 11 JUIN



Au cours de cette réunion qui se déroulait en visioconférence, le Président de l'UNA et ses conseillers professionnels ont évoqué les propositions et les débats du dernier Conseil des Professions.

Ils ont fait un point sur les dossiers formation ainsi que sur les supports en cours d'élaboration par l'IRIS-ST concernant la santé et la sécurité.

À cet égard, Président et conseillers professionnels ont évoqué la dernière fiche prévention créée par la CAPEB et l'IRIS-ST pour cerner les problématiques qui se posent en termes de santé et de sécurité sanitaire, lors d'une intervention chez un particulier.

Ils ont ensuite repassé le programme des Journées Professionnelles de la Construction qu'ils avaient prévu pour le mois d'avril afin de vérifier si tous les points pouvaient être reconduits en octobre.

Enfin, ils ont fait le tour des dossiers techniques en cours : les DTU en révision (DTU 20.1 Maçonnerie de petits éléments, DTU 26.1 Enduits de mortier et le DTU 52.2), les travaux sur la terre crue, la certification relative aux chapes fluides, et enfin le groupe de travail sur les Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des carreaux « grands formats » en mur intérieur.

COMMUNICATION

→ PREMIER BILAN DE LA CAMPAGNE DIGITALE NATIONALE

Commencée le 19 mai, la campagne démarre bien !

Elle renvoie vers le site www.capeb.fr qui comptabilisait 121 452 visiteurs sur tout le mois. Sur les 15 derniers jours de mai, la part du trafic généré par la campagne s'élève à 37 %.

Les leviers sont Facebook qui draine 54 % du trafic, suivi des Natives Ads pour 45 %.

Concernant les visuels, le taux de clic est au-dessus des taux moyens pratiqués. Tous les visuels sont appréciés dans les mêmes proportions. Donc pas de préférence pour un métier pour le moment.

Enfin, l'achat de mots clés a permis une progression du trafic de + 51 %.

Rappelons que le plan de diffusion prévu devrait, au 31 juillet, avoir généré sur le web plus de 35 000 000 « impressions ». Ceci constitue une très large couverture médiatique et publicitaire.

LOBBYING

→ UN PROJET DE LOI « FOURRE-TOUT » EST EN COURS D'ADOPTION

Députés et sénateurs ont, tour à tour, examiné le « projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne » et ses 500 amendements.

Le texte contient une série de dispositions hétéroclites se rapportant aux questions sociales et au droit du travail principalement.

On y trouve notamment le report du scrutin de mesures de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, la prorogation des mandats de conseillers prud'hommes et des membres des CPRI, les modalités du prêt de main-d'œuvre, l'adaptation des conditions de recours aux CDD et aux contrats de travail temporaires, la création

d'un dispositif spécifique d'activité partielle pour les secteurs lourdement touchés (automobile et aéronautique), l'affinement des critères d'encadrement de la mobilisation des réserves du CPSTI., etc.

Un amendement du Gouvernement rend par ailleurs obligatoire le maintien des garanties collectives de protection sociale complémentaire pour les salariés placés en position d'activité partielle pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

C'est dans ce cadre que l'U2P a adressé deux propositions d'amendement, l'une visant à faire en sorte que le dispositif d'activité partielle ne soit pas modifié avant le 1^{er} septembre 2020 et l'autre, portant sur la constitution de droits à retraite pour les travailleurs indépendants dans les régimes obligatoires de base au titre des périodes en cause.

Ce texte prévoit par ailleurs le report au 1^{er} juillet 2021 de l'entrée en vigueur de l'opposabilité du DPE qui était prévue initialement au 1^{er} janvier.



BUREAU CONFÉDÉRAL ET APSEGA

Le Bureau confédéral a échangé lundi soir avec le bureau de l'APSEGA qui souhaitait présenter les résultats de son enquête sur l'impact de la crise du Covid sur les CAPEB départementales. Cette réunion s'est, pour partie, substituée à celle qui a lieu chaque année en janvier et qui n'a pas pu se tenir en janvier pour cause de grèves.



CESE

La session plénière du CESE européen accueillait cette semaine Michel Barnier en charge, notamment, du Brexit, et Elisa Ferreira, commissaire européenne en charge de la cohésion et des réformes. Plusieurs avis et propositions ont été présentés au cours de cette sessions. On relèvera notamment le programme de travail annuel de l'Union européenne en matière de normalisation pour 2020, le Plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe ainsi qu'une proposition de modification d'un règlement européen permettant d'apporter des ajustements aux règles prudentielles dans le secteur bancaire en réponse à la pandémie de covid-19.

U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni cette semaine. Il a bien évidemment fait le point sur les dernières mesures annoncées par le Gouvernement, sur la question des assurances pour perte d'exploitation, et sur le plan de relance proposé par l'U2P. Le Bureau a par ailleurs commenté l'audition des deux candidats à l'élection à la présidence de CMA France puis réfléchi aux modalités d'organisation des prochaines rencontres de l'U2P prévues le 24 septembre 2020.

GOUVERNEMENT

Le Président de la CAPEB représentait l'U2P dans les entretiens qui ont eu lieu cette semaine avec le Ministère du Travail concernant la situation et les perspectives du marché du travail. À cette occasion, un focus sur les jeunes et l'apprentissage a été fait puis, après un rappel des mesures inédites prises par le Gouvernement (notamment en ce qui concerne l'activité partielle), ont été posés les enjeux et des propositions pour protéger l'emploi des jeunes, soutenir l'activité des entreprises afin de limiter les licenciements et enfin, pour anticiper les besoins à venir en misant sur la formation.

RÉSEAU

La 4^{ème} et dernière réunion interrégionale préparatoire à l'assemblée générale se tenait ce vendredi 12 juin en visioconférence et concernait les 8^{ème} et 9^{ème} circonscriptions électorales, c'est-à-dire les régions AURA et PACA Corse.

RÉSEAU

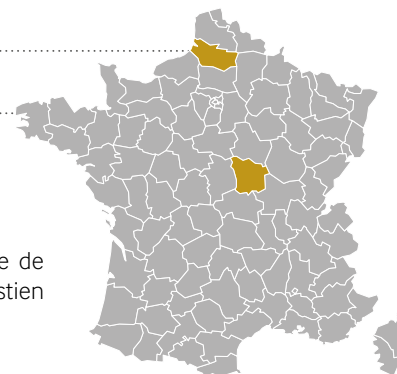
→ NOUVEAUX PRÉSIDENTS AU 12 JUIN 2020

SOMME

Sébastien Bizet, chef d'une entreprise générale à Ponthoile, a été élu Président de la CAPEB Somme en remplacement d'Yves Choquet.

NIÈVRE

Catherine Geffroy a été élue Présidente de la Capeb 58 en remplacement de Sébastien Thomas.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Évidemment, nous avons insisté sur l'impérieuse nécessité de baisser toutes les charges sur les apprentis et de créer une aide exceptionnelle permettant de maintenir le salaire de l'apprenti avec un coût nul pour l'entreprise pour encourager les chefs de petites entreprises à recruter un apprenti malgré leurs difficultés économiques. Dans le même ordre d'idée, nous avons demandé que l'aide unique accordée aux entreprises de moins de 50 salariés soit élargie aux apprentis au-delà du bac.

Le plan de relance de l'apprentissage présenté par le Gouvernement cette semaine en Conseil des Ministres répond en partie à ces demandes. Le CCCA-BTP a été largement associé à la préparation de ce plan et on rappellera que la CAPEB en assure la gestion des affaires courantes en attendant l'organisation de nouvelles élections à la présidence de cet organisme.

À notre grande satisfaction et à **celle de l'U2P**, le Gouvernement a décidé de mettre en place une aide exceptionnelle et immédiate (du 1^{er} juillet 2020 au 28 février 2021) à l'embauche d'un alternant

en augmentant significativement la prime à l'embauche (5 000 € pour un mineur et 8 000 € pour un adulte) et en l'élargissant au-delà du bac (jusqu'à la licence pro) pour les entreprises de moins de 250 salariés. Autrement dit, un jeune de moins de 20 ans ne coûtera rien, sur cette période, à son employeur et un jeune jusqu'à 35 ans lui coûtera 175 € par mois.

Le Gouvernement accède également à notre demande en allongeant de 3 à 6 mois le délai dont disposera un jeune inscrit en CFA pour trouver un employeur. Un engagement est pris pour satisfaire les jeunes qui ont formulé le vœu de faire un apprentissage via les plateformes d'orientation scolaire. Enfin, l'achat d'un ordinateur portable ou d'une tablette est désormais éligible à l'aide au premier équipement des apprentis jusqu'à 500 €.

Toutes ces mesures sont intégrées au 3^{ème} projet de loi de finances rectificatives présenté cette semaine en Conseil des ministres.